

Compte-rendu

Réunion du Conseil Municipal du Mercredi 18 Janvier 2017

Présents : M. Alain MARNEZY, Maire.

M. Pascal POILANE, M. Bernard DROT, M. Pascal DAMEVIN, Adjoints.

M. Jean-Jacques AGUSTIN, M. Roland FRESSARD, M. Florian GOMES-LEAL, Mme Sandrine GROS, M. Didier MANOURY, M. Christophe MINAUDO, M. Daniel PELISSIER.

Absents Excusés : M. Michel GROS (*procuration à M. Daniel PELISSIER*), Mme Corinne CHARDONNET (*procuration à M. Didier MANOURY*), M. Roger COLLY (*procuration à M. Alain MARNEZY*), M. Adrien PEYRE DE GROLEE VIRVILLE (*procuration à M. Florian GOMES-LEAL*).

Secrétaire de séance : M. Didier Manoury

1 – Projet et Travaux - Informations

. Dossier Plan Neige

Le Maire expose le contenu du dossier déposé à la Région le 9/1/2017: il s'agit d'une demande de subventions suite à l'étude préliminaire d'ABEST. L'opération, si le conseil la décide, serait à réaliser en 3 tranches pour un montant de 2 M€.

. Planning et options – Base de loisirs

Options : Le COPIL s'est réuni le 09 Janvier 2017 et n'a retenu que quelques options (éclairage dynamique et télémaintenance) ; une réunion est prévue avec le COPIL le 24 Janvier à 15 h en présence de TRIVERO et de la Maîtrise d'œuvre pour choix du mobilier.

Planning : Le COPIL se réunit le 24 Janvier 2017 avec la Maitrise d'œuvre pour balayer et valider le planning reçu (intégrant l'espace bien-être). La demande de permis de construire doit être déposée début Mars. Les entreprises seront consultées en Mai pour être choisies au plus tard en Juillet 2017.

Subventions : Une demande a été transmise au Conseil Départemental ; une demande sera transmise à la ComCom avant Fin janvier (Programme Ambition-Région) pour sélection et validation.

. Piste forestière des Côtes

L'administration a répondu que notre dossier (demande de subvention) passera à la prochaine commission (date non connue).

. Maison d'Aussois

Une réunion a eu lieu le 11 Janvier 2017 pour un point général et le planning des travaux restant (second œuvre 250k€). Ces travaux démarreront à la fin de la saison d'hiver.

2 - Budgets

M. le Maire invite le DGS à commenter le document intitulé "DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE" qu'il a réalisé.

M. DROT, adjoint aux finances, prend la parole et regrette la présence de ce document dans le dossier de chaque conseiller municipal, document qui comporte encore trop d'imprécisions et inexactitudes, dont il donne quelques exemples.

En conséquence il met en garde les conseillers contre les très forts risques d'erreurs d'interprétation de ce document. Il considère que, en l'état, seul le schéma théorique en page 6 présente un intérêt, de nature pédagogique, et que le reste devra être entièrement repris lorsque nous disposerons des données utiles complètes et à jour.

B. DROT confirme que les fonds disponibles pour nouveaux investissements à engager en 2017 seront de l'ordre de 2,7 à 3 millions d'euros. Il précise qu'il s'agit de reports des exercices antérieurs à 2016.

Sur la méthode, il souhaite que 2 démarches soient menées en parallèle :

- Par la municipalité et le DGS : clôture des comptes 2016, de façon à soumettre les comptes administratifs au conseil lors de sa réunion de février.
- Par les services techniques, sous l'autorité du DGS : un chiffrage précis des différents projets envisagés, nouvelles propositions ainsi que chantiers inscrits antérieurement mais non commencés.

Enfin il rappelle brièvement toutes les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur l'évolution de nos finances, notamment du fait de la modification de la communauté de commune ainsi que des conséquences de la loi NOME sur les relations financières entre notre régie électrique et EDF.

3 - Finances

. Validation divers marchés (devis)

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité sauf CACHARD (autre devis à demander) , CMI (batterie ordinateur portable et renouvellement antivirus acceptés, pour la borne Wifi de la salle du conseil : autre devis à demander), SOREA (précisions à demander).

Cf. Délibération n° 01/17

. Tarifs Musée à compter du 01.05.2017

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité.

Cf. Délibération n° 02/17

. Biens concédés à la SPL

Après concertation entre la SPL et la Commune concernant quelques biens résiduels à facturer à la SPL, la facture correspondante à transmettre à la SPL est de 47 669.34 €.

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 03/17

. Encaissement chèque impôts pour dégrèvement Taxe Foncière

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 37.00 € de la Direction des Finances Publiques pour dégrèvement de Taxes Foncières.

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 04/17

. Convention Secours sur pistes avec la SPL, création d'une Régie de Recettes

Sur proposition du percepteur et suite à réunion entre la Commune et la SPL, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire :

- A valider la création de la Régie de Recettes (nomination du Régisseur et du mandataire)
- A valider la convention « secours sur pistes » entre la SPL et la Commune
- A valider la reprise de la convention entre la SPL et le prestataire ambulance (à l'identique des choix de la SPL) , courrier à faire au prestataire par la commune.
- A valider l'avenant correspondant à la DSP

- Vote du Conseil (sur les 4 points) : favorable à l'unanimité

Cf. Délibérations n° 05/17 à 08/17

. Décisions modificatives divers Budgets

Le Conseil Municipal doit approuver les décisions modificatives suivantes :

- DM n° 2 Budget RET (Emprunts dits toxiques) : Schéma d'écritures d'ordre modificatif national demandé par la direction générale des finances. Sans incidences sur les finances de la commune.

- DM n° 5 Budget Commune : + 20 000 € - Chapitre Charges à caractère général
 - 20 000 € - Chapitre Charges de Personnel

- DM n° 2 Budget Régie Electrique : Opérations diverses (400 000 € pour remettre le reversement au Budget Commune à son niveau initialement prévu de 651 000 €)

- DM n° 8 Budget Equipements Touristiques : Transfert de crédits Opérations d'investissement diverses

- DM n° 1 Budget Camping : pour équilibre des comptes avant clôture du budget
 + 5 500 € - Chapitre exceptionnelles
 - 5 500 € - Chapitre Charges de Personnel

- Vote du Conseil (5 DM) : favorable à l'unanimité

Cf. Délibérations n° 09/17 à 13/17

. Versement de la Commune à l'Office du Tourisme (solde année 2016) : Versement complémentaire de 52 130.75 €.

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 14/17

. Taxe de Séjour 2018

Il n'est pas proposé d'augmentation de la taxe de séjour pour 2018.

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 15/17

. Tarifs Régie Electrique (variation éventuelle ou maintien du tarif transitoire)

Suite appel d'offre infructueux de la CRE, son avis du 14/12/2016, et les incertitudes sur l'environnement réglementaire et concurrentiel, ce point a été mis à l'ordre du jour du Conseil de Régie du 6 Février 2017.

4 - Intercommunalité

. Transfert Compétence OTI - Convention de mise à disposition de personnel

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du CDG, Monsieur le Maire présente à nouveau la convention à signer avec la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise pour la mise à disposition, du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Mai 2017, des personnels et moyens nécessaires à l'exercice des missions touristiques sur le territoire de la Commune d'Aussois (convention corrigée et validée en Municipalité sur la base d'un budget prévisionnel 2017 à 450K€).

Cette délibération, nécessaire pour le perceuteur, doit intégrer que la Commune prend en charge temporairement les salaires du personnel pendant la période transitoire (jusqu'au 31 Mai 2017).

Cette convention entraîne aussi en préalable un avenant de la DSP.

- Vote du Conseil (autorisation à signer l'avenant de la DSP) : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 16/17

- Vote du Conseil (autorisation signer la convention CCHM) : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 17/17

5 – Personnel

. Remboursement de frais (64,70€) à M. François GROS - Formation CACES

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 18/17

. Instauration du Régime Indemnitaire RIFSEEP

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour la mise en place réglementaire de ce nouveau régime indemnitaire (filieres administratives et sociales) ainsi que la mise en place des entretiens professionnels. Il doit valider également les critères suivants à partir desquels la valeur professionnelle des agents est appréciée, notamment :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs individuels
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles

- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.
- la polyvalence
- Vote du Conseil (instauration du RIFSEEP): favorable à l'unanimité
- Vote du Conseil (mise en place des entretiens professionnels avec les critères proposés) : favorable à l'unanimité.

Cf. Délibérations n° 19/17 et 20/17

. Astreintes Régie Electrique

Monsieur le Maire expose le projet de mise en place d'un service d'astreinte commun pour les régies d'Aussois et de Villarodin-Bourget. Le Maire rappelle le souhait de la Commune du Bourget quant au démarrage de cette mutualisation au 1/2/2017.

Cette évolution d'organisation nécessite la révision de la fiche de poste du responsable des services techniques.

(fiche de poste à proposer en Conseil).

- Vote du Conseil sur le principe de la mise en commun des astreintes : favorable à l'unanimité

L'autorisation de signature d'une convention sera soumise au vote du conseil dès que la nouvelle fiche de poste du responsable des services techniques aura été validée.

. Avenant sur un contrat RET (1 agent)

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 21/17

. Visite du Centre de Gestion le 27 Mars 2017

Le Centre de Gestion propose une rencontre avec les agents permanents actuellement sous contrat RET, en préparation du changement de statut qui leur sera proposé au cours de l'année 2017.

6 - Urbanisme - Affaires foncières

. Modification n° 4 du Permis d'Aménager de la Fintan

Une modification du Permis d'Aménager est nécessaire pour redécouper les terrains concernés par les lots 1 et 2. Ce dossier va être lancé prochainement.

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité

. Compétence PLU intercommunal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour que la Commune conserve la compétence PLU.

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 22/17

. Terrains M. COL Marcel (Parcelles 646 et 645)

Il s'agit d'ajouter au prix convenu dans la promesse de vente de 2013, la somme de 50€ d'indemnité d'occupation.

- Vote du Conseil : favorable à l'unanimité

Cf. Délibération n° 23/17

7 - Questions diverses

- Sandrine GROS informera systématiquement le Conseil à chaque mise à jour du portail Mairie
- Concours « Village fleuri » : à traiter dans le cadre du groupe « Fleurissement »
- Gestion du courrier en Mairie (notamment courriers adressés aux élus) : demande d'explications. Il apparaît que certains courriers adressés aux conseillers municipaux n'aient pas été diffusés à ces derniers. M. le Maire reconnaît se donner le droit de décider s'il transmet ces courriers aux destinataires ou bien s'il les garde pour lui.
Plusieurs conseillers protestent contre cette censure que rien n'autorise le Maire à pratiquer. Monsieur le Maire confirme que, dans certains cas, il pourra juger nécessaire de respecter une certaine discrétion pour l'intérêt commun.
- Garderie : Plusieurs questions orales sont posées au sujet de la Garderie. A l'heure actuelle, son fonctionnement n'apparaît pas optimisé. Notamment, l'accueil des 6-12 ans est à mettre au point, en collaboration avec l'ESF.
- Tacons Rue de l'Eglise : le travail du prestataire n'est pas jugé satisfaisant.
- Les Marmottes, débordement de fuel du Centre de Vacances : vérifier que la facture des heures des employés communaux sera prise en charge par le responsable du problème.
- Validations de certains PV du Conseil non inscrites à l'ordre du jour : Les PV du 29 Novembre et du 14 Décembre 2016 n'ont pas été envoyés par le secrétaire de séance à la mairie, ce qui étonne celui-ci, lequel annonce envisager l'envoi d'un courrier au Préfet.
- Intervention d'un conseiller sur une demande d'aide ponctuelle pour un enfant (TAP) : demande à exprimer via une demande à la CCAS
- Organisation et Règles en matière de communication : intervention du Maire sur des documents de travail appartenant à la Mairie présent sur un blog « privé » (donnant lieu à confusion avec le portail officiel de la Mairie). Validation des infos et mises à jour alimentant le portail Web mairie (point à mettre à l'ordre du jour de la Municipalité) dont création et gestion d'une page « infos travaux ».

Délibérations prises au cours de la séance :

- n° 01/17 : Autorisation d'engagement des marchés - Janvier 2017
- n° 02/17 : Tarifs du Musée à/c du 01.05.2017
- n° 03/17 : Facturation des biens concédés à la SPL
- n° 04/17 : Encaissement chèque impôts - Dégrèvement Taxe Foncière 2016
- n° 05/17 : Création Régie de Recettes Secours sur pistes
- n° 06/17 : Convention Secours sur pistes entre la Commune et la SPL
- n° 07/17 : Convention Ambulances (reprise de la convention SPL)
- n° 08/17 : Avenant à la DSP - Secours sur pistes
- n° 09/17 : Décision modificative n° 2 - Budget RET 2016

- n° 10/17 : Décision modificative n° 5 - Budget Commune 2016
- n° 11/17 : Décision modificative n° 2 - Budget Régie Electrique 2016
- n° 12/17 : Décision modificative n° 8 - Budget Equipements Touristiques 2016
- n° 13/17 : Décision modificative n° 1 - Camping 2016
- n° 14/17 : Subvention à l'Office de Tourisme solde 2016
- n° 15/17 : Tarifs Taxe de séjour 2018
- n° 16/17 : Convention de mise à disposition de personnel à l'OTI
- n° 17/17 : Avenant à la DSP - Locaux Maison d'Aussois pour OTI
- n° 18/17 : Remboursement de frais à M. François Gros - Formation CACES
- n° 19/17 : Instauration du Régime Indemnitaire RIFSEEP
- n° 20/17 : Détermination des critères de l'entretien professionnel
- n° 21/17 : Avenant Contrat de travail CDI - Mme Fressard-Iannetta Sylvie
- n° 22/17 : Refus du transfert de la compétence PLU à la Comcom
- n° 23/17 : Promesse de vente - M. COL Marcel